

E 2200 Wien 11/1

*Le Chef du Département politique, G. Motta,
au Ministre de Suisse à Vienne, Ch.D. Bourcart*

L AJ. Personnelle

Berne, 6 mai 1920

Votre lettre du 30 avril¹, par laquelle vous nous entretenez de votre situation à l'égard de la Hongrie, a retenu toute notre attention.

Nous avons l'honneur de vous informer qu'il s'agit en l'espèce d'une situation «sui generis», dont l'origine remonte à l'époque où la Double-Monarchie subsis-

1. *Dans cette lettre, Bourcart écrivait: [...]En Hongrie je suis accrédité encore de fait et, pour le moment, tant que la paix n'aura pas été signée ou tout au moins tant que le Gouvernement hongrois n'aura pas sollicité lui-même sa reconnaissance officielle il n'y a, me semble-t-il, pas de raison de modifier cet état de choses qui, en pratique, ne donne lieu à aucune plainte. Si la Légation austro-hongroise en liquidation dirigée par le Baron de Vaux venait à être supprimée la situation*

tait encore et où vous étiez accrédité auprès de l'Empereur d'Autriche, Roi Apostolique de Hongrie.

Les événements ont supprimé l'Autriche-Hongrie.

Le 3 novembre 1918, le Conseil fédéral vous avait autorisé à entrer en relations *de fait* avec l'Autriche allemande, la Bohême et la Yougoslavie. Ni en novembre 1918, ni dans notre dépêche du 27 février², il n'a été question de la Hongrie. Nous ignorons pourquoi en 1918 on n'y a pas pensé; mais, depuis lors, le régime Bela Kun nous a forcé de rompre toutes relations officielles directes avec ce pays. Elles n'ont pas pu être reprises après sa chute.

Vous êtes néanmoins resté en rapport officiel, mais *indirect*, avec la Hongrie, par l'intermédiaire du Ministère I. et R. des Affaires étrangères en liquidation, au même titre que nous, à Berne, avec la Légation en liquidation, dirigée par le Baron de Vaux. Aussi, sous tous les régimes qui se sont succédés à Budapest, notre Consulat général en cette capitale a-t-il entretenu des rapports assez normaux avec les autorités hongroises.

Quant à vos relations *de fait* avec la Tchécoslovaquie et l'Autriche, elles ont, comme nous vous l'avons écrit le 27 février, cessé automatiquement dès la reconnaissance officielle de ces deux Républiques par la Suisse et l'arrivée à Berne de leurs représentants diplomatiques, munis de lettres de créance régulières.

En présence du fait que vos rapports officiels et indirects avec la Hongrie n'ont jamais cessé, il semble, à première vue, qu'en principe vous pourriez faire le voyage officieux à Budapest auquel vous songez, d'autant plus que la Hongrie entretient ici un représentant de fait; mais il nous paraît que des considérations d'ordre politique et personnel doivent déconseiller ce voyage, bien qu'il nous procurerait certainement des renseignements intéressants.

En effet, l'absence d'une reconnaissance officielle de la Hongrie par la Suisse mise à part, la nouvelle parue aujourd'hui, à teneur de laquelle les Alliés entendent n'apporter *aucune* modification aux frontières fixées par le Traité de Saint-Germain, peut entraîner le refus des Hongrois de ratifier le Traité, ce qui risque de provoquer de sérieuses complications.

Même si les Magyars cèdent momentanément à la force, ce sera simplement partie remise à l'égard des voisins, auxquels le Traité de St-Germain adjuge des territoires hongrois.

Dans cette éventualité, votre voyage à Budapest risquerait de troubler vos rap-

deviendrait, il est vrai, plus délicate, mais ces derniers temps je n'ai pas entendu qu'il en fût question.

D'autre part, pour être à même de juger les affaires de Hongrie en pleine connaissance de cause, pour me rendre compte de l'esprit qui règne dans ce pays, des tendances qu'il poursuit, des possibilités qu'il offre pour l'avenir notamment aussi au point de vue économique, il serait bon, je crois, que je prisse contact avec les membres du Gouvernement et le Gouverneur Horthy lui-même. Jusqu'ici le voyage de Vienne à Budapest était entouré de grandes difficultés; il est actuellement faisable. Dans ces circonstances, je viens vous prier de me faire savoir si vous seriez d'accord que je me rendisse à Budapest pour 3 à 4 jours, à titre tout à fait officieux, cela va sans dire, mais avec l'intention cependant d'entrer dans une certaine mesure en rapports avec les cercles dirigeants. Si vous étiez d'accord, je vous prierais de me donner encore les instructions spéciales que vous jugeriez utiles. [...] (E 2200 Wien 11/1).

2. Non reproduite.

7 MAI 1920

649

ports avec Vienne, comme d'autre part, le Gouvernement hongrois pourrait prendre ombrage de la visite, même officieuse, d'un ministre accrédité auprès d'un pays ayant annexé des territoires de la Couronne de St-Etienne.

Dans ces conditions, nous vous prions d'examiner, s'il n'est pas préférable, d'ajourner votre voyage jusqu'au moment où la situation sera plus facile à juger qu'actuellement.